

démolir et et il est parvenu à établir entre elle et les sociétés sœurs de la ville, un lien de fraternité qui, depuis, ne s'est pas brisé.

ARTICLE SEPTIÈME.

INSTITUT CANADIEN.

1848-1873.

; le faire (car rien à plusieurs emandeurs ire, sous la edue ; ces aient esti- ne survint

Il fut aussi un des membres fondateurs de "*L'Institut Canadien*" de Québec, si humble d'abord et devenu si florissant ensuite, foyer d'instruction et de bonnes mœurs pour notre jeunesse Canadienne. *L'Institut* fut fondé en 1848.

En 1873, il fut nommé un de ses présidents honoraires.

ARTICLE HUITIÈME.

CANDIDATURE AU PARLEMENT.

1857.

es deman- trieur, en en Angle-

la corpo-

A plusieurs reprises, ses concitoyens le prièrent de vouloir consentir à se présenter comme *candidat* au parlement, pour la ville de Québec, surtout en 1857, mais toujours il s'y refusa.

ARTICLE NEUVIÈME.

COURRIER DU CANADA,

1857-1891.

la Société fondée, en

se,) comme evint, plus

Il fut un des fondateurs du *Courrier du Canada*, à Québec, et l'un de ceux qui furent obligés de faire face aux nombreuses difficultés qui surgissent, presque toujours, lors de la fondation d'un nouveau journal.

ut, tout en

énergie à es intérêts,

Les autres fondateurs furent Mgr. Antoine Racine, l'évêque de Sherbrooke, l'honorable juge Jean-Thomas Taschereau, E. H. Simard, Eugène Chinic, Dr Robitaille, Dr. J. C. Taché, etc.

Le journal a été publié depuis sa première fondation 1er fé-